

Le lien des
lithopréparateurs de
France.

N° 8



AVRIL 2026

Bonjour à tous, voilà le printemps 2026 déjà et quelques informations listées dans cette lettre. J'espère que vous trouverez une utilité à certaines d'entre elles au moins. Bonne nouvelle nous nous voyons bientôt à Clermont-Ferrand. Ce sera ma dernière apparition parmi vous. J'espère que l'un de vous se sentira l'envie de poursuivre les "Newsletters". A bientôt les lithos !! Bonne lecture comme on dit.

L'OEIL DU LITHO

Vérification de la planéité d'un sucre (Philippe Turpaud, Trieste)

Il m'est souvent arrivé au cours de la fin de la mise à épaisseur d'avoir les bords de l'échantillon trop fin par rapport au reste de la lame. En conséquence je devais souvent, en particulier sur les grandes lames (mes grandes lames sont seulement 50*50 ou 45*60 mm), appliquer une pression avec un seul doigt au centre de la lame au cours cette finition. Je pensais que c'était mon coup de main erroné, une pression non homogène sur la lame. La finition des lames était souvent une lutte continue pour chercher d'avoir une épaisseur homogène. Une hypothèse était que la face à coller, bien que bien brillante et avec un aspect homogène sous lumière rasante, n'était pas toujours bien plane. J'ai donc commencé à vérifier la planéité des sucres avec une petite règle de précision (par exemple : KS Tools ref. 300.0632). Il suffit de poser la règle sur une diagonale de la surface à coller et d'observer le contact entre l'échantillon et la règle à contre-jour ; S'il passe de la lumière la surface n'est pas plane. Je répète l'opération sur au moins deux diagonales de la face à coller. Résultat, la majorité de mes sucres présentait un ventre bombé (convexe) ce qui expliquait mes bords d'échantillon trop fins sur la lame. Je n'utilise plus les tapis diamants support résine mais ceux avec support métallique qui donnent une meilleure planéité avant la finition sur plaque de verre et SiC 800. En outre je contrôle toujours la planéité des sucres après le passage au disques diamant (jusqu'au 600) et une fois de plus avant le collage (après le SiC 800) ; je repasse au SiC si nécessaire. Grace à ça je gagne du temps à la mise à épaisseur car je dois beaucoup moins corriger les défauts, le résultat est plus satisfaisant et les bords sont bien nets.



Règle de précision

Vérification de la planéité
d'un sucre



<https://www.rubart.fr/produits/ks-tools-regles-de-precision-100-mm-3000632-p10273629>
<https://www.kstools.com/fr/produits/outillage-a-main/outils-de-tests-et-mesures/regles/3651/regles-de-precision?c=1071737036>

Découpe d'une section

Pour tenter d'apporter un élément de réponse à Sylvain Janiec (Orléans) à la question de la découpe "droite" d'une section, je joins les photos de notre "Mécatome 202" de chez Presi, une petite scie réservée à la découpe de micro-échantillons, dont le porte-échantillons rond nous permet le tronçonnage des sections.

Alors il ne s'agit pas d'une astuce mais d'une machine à 15000€ , cependant le porte échantillon rond peut donner une idée d'élaboration d'un équivalent utilisable avec une scie "standard" sur table comme celles que nous utilisons habituellement.

Dans ce porte-échantillons rond que nous fixons sur la mécatome comme il est montré sur les photos, nous plaçons la section "cul en l'air" à savoir que l'échantillon inclus et à l'affleurement est placé au fond du rond. La section est maintenue par les trois petites vis périphériques.

On pourrait imaginer ce même porte-échantillons qui aurait une partie plane sur sa surface extérieure (voir trait rouge), ce qui permettrait de le poser à plat devant la scie à roches ordinaire.



Il a été rajouté une rondelle au fond de celui-ci pour pouvoir enlever une tranche plus importante de la section. Il est possible d'ajouter une seconde rondelle.

Autre possibilité d'aspirateur de fines particules (amiante entre autres)

Cette nouvelle référence est à préférer au "LONGOPAC" indiqué dans la précédente news et qui s'est avéré être un médiocre investissement.

Aspirateur NILFISK ATTIX 30-0H PC EU
Classe H Amiante, eau et poussières
Référence : 107400405
+
LOT DE 5 SACS POUSSIÈRE CLASSE H
Référence : 107400233

La capture d'écran montre la page produit d'un aspirateur NILFISK ATTIX 30-0H PC EU Classe H Amiante eau et poussières sur le site EQUIPEMENT NETTOYAGE.COM. Le prix est de 1 053,36 € TTC (538,00 € TTC hors taxes) et 877,80 € HT. Une économie de 314,64 € TTC est indiquée. Le produit est classé H pour l'amiante, l'eau et les poussières. Le site propose également une livraison offerte à partir de 300 € TTC.

Petit résumé du “point amiante”

Petit résumé du “point amiante”

Des choses avancent lentement mais sûrement concernant l’amiante. La note reçue en février 2026 par nos directeurs et directrices d’unités et concernant les conditions de reprise de l’activité de lithopréparation sur des roches non amiantifères devient désormais notre fil conducteur. Cette note montre à quel point ces conditions sont rigoureuses. Je dégage ici les informations majeures de cette note.

Sont considérées comme des activités “émissives” de particules dangereuses :

- LE SCIAGE
- LE BROYAGE
- LA PESÉE DE POUDRE ET PASTILLAGE

Le polissage n’est pas émissif et non dangereux.

Je passe sur le cahier des charges des mesures à effectuer qui concerne essentiellement nos directeurs(trices). Voilà les conditions à remplir pour reprendre le sciage des roches non amiantées :

- **Il faut avoir fait procéder à des mesures d’air ambiant dans les locaux où sont travaillées les roches. L’activité ne peut reprendre que si la mesure est en dessous de 5 fibres/litre d’air.**

Nous sommes de plus en plus nombreux à avoir effectué ces mesures. (Si la mesure est au-delà de ce seuil, il faut faire décontaminer les locaux par un organisme spécialisé).

- **Se former SS4 “ENCADRANT” pour pouvoir effectuer les tests suivants (la formation SS4 “opérateur” ne suffit pas).**

Pour rappel : SS4 opérateur = 3 jours de formation (cette formation permet d’opérer sur terrain amianté)

SS4 Encadrant = 5 jours (Encadrement des opérateurs, autorisation d’opérer soi-même et capacité à rédiger les protocoles de protection et d’opération).

- **Il faut tester la contamination de chaque scie. Les mesures sont effectuées par un capteur placé sur une personne qui scie des roches NON AMIANTÉES et qui a suivi la formation SS4 Encadrant ET la formation SS4 opérateur. Si c’est une seule personne, s’il y a deux personnes, elles doivent chacune avoir un de ces niveaux de formation.**

On vérifie ainsi le relargage d’amiante antérieurement déposée sur la scie. Cette mesure effectuée sur le scieur ne doit pas dépasser 10 fibres/litre d’air. À ce stade, je n’ai pas compris si les scies sont considérées comme possiblement décontaminables.

- **Si les conditions précédentes sont remplies, les manipulateurs de la scie doivent être formés par des personnes SS4 (opérateur ou encadrant). D’autre part, si l’activité reprend dans le futur sur tout type d’échantillons, dont ceux qui contiendraient potentiellement des fibres d’amiante, il est obligatoire que chaque labo ait à minima un SS4 ENCADRANT parce qu’il est le seul habilité à rédiger les protocoles d’accès au sciage/broyage, activités à risque.**

- **Il faut adapter les équipements de protection individuels et collectifs (EPI-EPC) aux mesures effectuées.**

Moins de 1 fibre/litre = on considère l'exposition comme nulle. On rajoutera cependant le masque FFP3 pour ce qui concerne la protection individuelle et on mettra une aspiration et un capot sur la scie pour ce qui constitue la protection collective.

Entre 1 et 10 fibres/litre d'air, il sera obligatoire de faire rédiger par le SS4 encadrant un protocole d'accès aux activités à risque.

Les protocoles décrivent avec une très grande précision chaque étape et chaque geste de l'étape. C'est quelque chose d'ultra détaillé et qui est approuvé par un organisme officiel. Il ne s'agit pas d'écrire simplement les recommandations d'usage. Il est précisé qui entre, qui sort de la pièce, quel type de protection porter, comment les porter, comment les décontaminer en fin de process, comment nettoyer la pièce, le matériel, comment décontaminer, comment jeter les déchets, etc.

- **Enfin, la dernière condition concerne le choix des échantillons. Chaque roche traitée doit être apportée au litho avec une certification écrite qu'elle ne contient pas d'amiante. Cette certification vient du chercheur qui détermine la probable présence d'amiante ou pas d'après un tableau des roches à risque. Si le doute existe, un organisme accrédité COFRAC délivrera un certificat après avoir fait une analyse de l'échantillon.**

C'est la condition qui va faire parler, je pense. Il faudra un groupe de chercheurs, car je vois mal un seul d'entre eux endosser toute la responsabilité de ce tri.

En résumé : Aucun de nous ne remplit ces conditions pour le moment. Nous avons rempli un tableau pour indiquer où nous en étions de ce parcours. Sachez que certains d'entre nous ont joué franc-jeu et avoué poursuivre l'activité de sciage sans remplir encore ces conditions (c'est notre cas à Toulouse). En effet, nous avançons doucement et nous franchissons ces étapes les unes après les autres, mais cela va prendre beaucoup de temps. Nous n'avons pas stoppé le sciage (des roches sans risque) cependant.

D'autres, à l'inverse, ont tout stoppé.

L'important est de mettre en œuvre ces étapes qui sont obligatoires dès aujourd'hui.